

**DECISION**  
**portant délégation de signature**

**N° 2025/007-V01/DS**

**Le Directeur de l'Établissement de Santé Mentale Metz Jury,**

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Vu, le Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Monsieur WENDLING en qualité de Directeur de l'EPHM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la décision de nomination de Monsieur PINTO en date du 1<sup>er</sup> août 2025 à l'EPHM Metz Jury en qualité d'Ingénieur Hospitalier,

Considérant la décision de nomination de Madame MORRONE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à l'EPHM Metz Jury en qualité d'Agent de maîtrise,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Luis PINTO GONCALVES**, Ingénieur hospitalier, pour l'ensemble des bons de commande en marché en dessous de 20 000 euros TTC au titre du service restauration et du magasin.

En son absence, délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine MORRONE**, Agent de maîtrise.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le portail de l'établissement et sera notifiée aux personnes concernées et

sera transmise à M. le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le Directeur

  
Marc WENDLING

